

ENGAGEMENT

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS ALPINS ET DE MONTAGNE

Notre démarche ne recèle aucune entreprise politique au sens partisan du terme. Elle l'est peut-être au sens noble, dans la mesure où elle correspond à une réflexion sur l'avenir, de la part de citoyens qui appartiennent par ailleurs à des courants de pensée différents.

Pour être efficace, une politique de protection de la montagne nécessite une évolution des mentalités.

C'est le rôle de la FFCAM et de toutes les associations d'alpinisme d'informer, d'éduquer, de promouvoir un véritable code de bonne conduite du pratiquant de la montagne.

Il faut rappeler, en permanence, que si celle-ci constitue notre patrimoine commun, sa fragilité impose à tous un comportement responsable.

En même temps, le Club alpin revendique, pour tous, le libre accès à la nature dans le respect des règles qui la protègent.

CONTACTS POUR RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

**Fédération Française des Clubs Alpains
et de Montagne (FFCAM)**

24 avenue Laumière - 75019 PARIS
Tél. 01 53 72 87 00

www.clubalpin.com

.....
L'intégralité de la Charte montagne
est téléchargeable sur le site internet
de la FFCAM :

www.clubalpin.com
.....



Imprimé en France sur un papier recyclé 100%

**CHARTRE MONTAGNE
POUR UN DÉVELOPPEMENT
RESPECTUEUX DE
L'ENVIRONNEMENT**

l'esprit Club Alpin

création : www.dazibao.com - Photos : Couverture © Endomass/Fotolia - Refuge © DR - Chamoix © iStockphoto - Randonneurs © Randy Farris/GraphicObsession - Fleur © Pierre-Denis Buffaz





CHARTRE MONTAGNE POUR UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis plus d'un siècle, le Club Alpin Français devenu la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM) assume les grandes tâches qui lui incombent : éducation alpine, équipement de la haute montagne en refuges, participation aux grandes étapes de l'alpinisme sur tous les continents.



En 1994, l'Assemblée Générale de Lille a défini dans une charte les principes de sa politique en matière d'aménagement et de protection de la montagne. Aujourd'hui, et depuis l'avènement de la Charte de l'Environnement, la FFCAM considère la sauvegarde de la montagne comme une responsabilité collective et individuelle toujours plus actuelle. Ne pas poursuivre clairement dans cette voie nous disqualifierait auprès des générations futures, car les agressions contre le patrimoine naturel ne cessent de se multiplier.

RÉSUMÉ DE LA CHARTRE

- 1 La montagne constitue une richesse naturelle et rare, qu'il convient de respecter.
.....
- 2 Conservons-lui son statut d'espace de liberté. Ce milieu est fragile, protégeons le des aménagements touristiques qui le dégradent.
.....
- 3 Respectons aussi le cadre de vie des populations enracinées depuis longtemps et des nouveaux habitants qui ont choisi de s'y investir.
.....
- 4 Ayons une vision à long terme et conservons pour les générations futures des sites capables de cristalliser le rêve et l'émerveillement.
.....
- 5 Respecter le milieu, c'est aussi préserver la culture et l'architecture traditionnelle.
.....

- 6 L'environnement montagnard est particulièrement sensible aux pollutions. L'utilisation des transports collectifs pour nos déplacements permet de limiter notre impact. Pour les marchandises, priorité au rail sur les longues distances.
.....
- 7 Aucun véhicule à moteur utilisé à des fins de loisir n'a sa place dans les espaces naturels.
.....
- 8 Conçus pour favoriser la pratique de la montagne, les refuges ne sont pas des hôtels. Ils sont construits avec la volonté de les intégrer au milieu.
.....
- 9 La haute montagne reste un terrain d'aventures où les pratiques sportives s'appuient sur la formation à l'autonomie et non sur un équipement systématique.
.....
- 10 Protéger le milieu montagnard, c'est aussi respecter la liberté d'accès aux montagnes de manière responsable.
.....